LES NOUVELLES de l'eau du Haut-Allier #02

FÉVRIER 2023

CONTRAT TERRITORIAL HAUT-ALLIER

LA LETTRE D'INFORMATION DU CONTRAT TERRITORIAL

EDITO

La sécheresse de l'année 2022 n'aura échappé à personne, d'autant plus qu'elle fait suite à celles de 2015, 2018 et 2019 pour ne citer que les dernières. Ceci nous alerte une nouvelle fois de l'urgence à réaliser des actions concrètes pour la gestion de l'eau et le climat.

Le contrat territorial, premier à l'échelle du bassin versant du Haut-Allier, constitue ainsi un outil pertinent pour avancer rapidement dans cette direction. Ainsi, la gestion de l'eau et la lutte pour le changement climatique se rejoignent. Le discours de l'eau élément essentiel à la vie doit être dépassé et nous devons replacer la gestion de l'eau au cœur du développement du territoire.

À ce titre, l'organisation de journées de sensibilisation des élus a rencontré un franc succès. Je remercie les élus qui y ont participés. Je compte sur eux pour se faire les relais locaux auprès de la population, des différents représentants des collectivités et des associations. La sensibilisation et la pédagogie doivent demeurer un axe fort pour les années à venir.

Les actions concrètes restent la priorité et l'essence même du contrat territorial, car rien de mieux que la preuve par l'exemple. Je me réjouis ainsi que plus d'un million d'euros soit d'ores et déjà engagé malgré les difficultés de financements rencontrées avec les Régions et les fonds FEDER, pénalisant le territoire. Nous devons poursuivre dans cette direction et multiplier les partenariats et les complémentarités. 2023 sera l'année du bilan à mi-parcours, qui conditionnera la reconduction pour 3 ans. La priorité est de réaliser ce qui est programmé, car c'est par la rigueur et la pertinence de la programmation que les financeurs nous suivrons. Néanmoins, j'invite d'ores et déjà les structures du territoire à proposer de nouvelles opérations. Des actions notamment sur le volet quantitatif doivent venir étoffer l'ambition de cette deuxième phase et traduire de manière opérationnelle les préconisations de l'étude HMUC réalisée dans le cadre du SAGE.

C'est ensemble que nous devons poursuivre, pour l'intérêt du bassin et face à l'urgence de la situation. Les points d'accords sont suffisamment nombreux pour pouvoir avancer rapidement et concrètement en faveur des milieux aquatiques certes, mais au bénéfice du territoire et des habitants avant tout.

Mireille GARDES-SAINT-PAUL
Présidente de la CLE du SAGE et du Comité de pilotage du contrat territorial Haut-Allier

Plus de 4 kilomètres de nouvelles haies

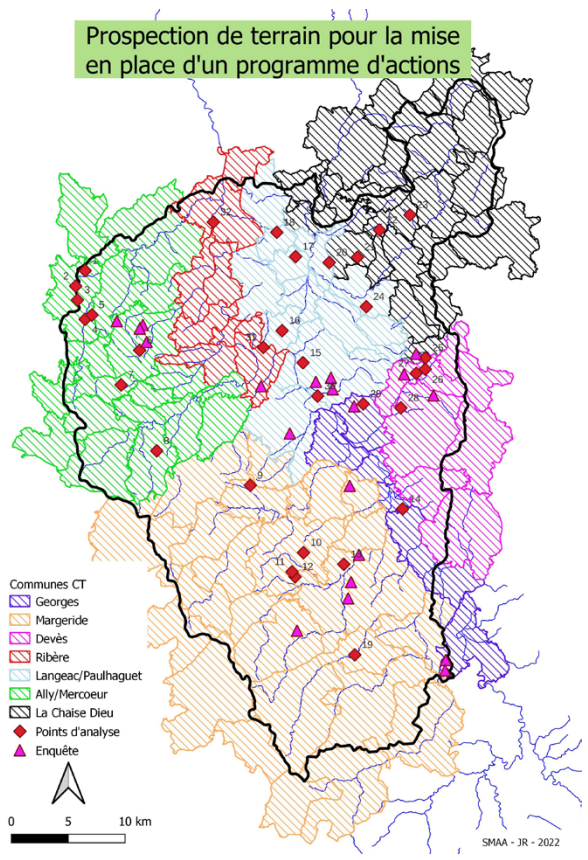

ÉTUDE DU BOCAGE

- **20** enquêtes
- **5** mairies
- **15** exploitations agricoles
- **34** points d'observation sur le terrain
- **1 388 km²** de territoire
- **7** communautés de communes ou d'agglomération
- **2** départements (15 et 43)

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL POUR

- **12** exploitations et **2** communes
- **+ de 4 000 m** de linéaire de plantation programmé

Les haies sont encore relativement présentes sur le territoire mais leur état de conservation est variable, celles-ci ne rendant alors plus tous les services attendus : infiltration et épuration des eaux, brise vent, ombrage et création de microclimat, corridor écologique... La haie n'a pas toujours bonne réputation et a encore tendance à disparaitre avec le remembrement agricole et la mécanisation des pratiques. Dans le cadre du contrat territorial (CT), deux actions sont proposées :

- Un diagnostic du bocage sur la partie Haute-Loire, qui doit permettre de cibler le rôle que jouent ou pourraient jouer les haies par rapport à la ressource en eau. Des entretiens auprès des maires et des agriculteurs ont été menés, ainsi qu'une analyse de l'évolution du bocage selon les photos aériennes, confirmée par des points d'observation. Résultat attendu pour 2023 en vue de la programmation des actions 2024-2026.
- L'accompagnement individuel pour la gestion et la plantation : plus de 4 km de haies seront ainsi plantées prochainement en Haute-Loire et en Lozère. Deux communes ont fait appel à l'appui technique pour l'élaboration d'un plan de gestion communale du bocage. Cet accompagnement est pertinent pour renforcer et pérenniser la place de la haie sur le territoire. Pour 2023, la labellisation d'une exploitation par un plan de gestion durable de la haie pourra être réalisée et financée dans le cadre du CT sous condition d'implanter un nouveau linéaire. L'accompagnement technique pour la plantation reste gratuit sur simple demande.

POUR PLUS D'INFORMATIONS
contactez l'animateur du contrat ou les conseillers référents

Haute-Loire, Cantal et Puy-de-Dôme - Mission Haies Auvergne Rhône-Alpes
Pierre BORDAGE
04 73 96 51 88
bordage@missionhaies.fr

Lozère - COPAGE
Anne COLIN
04 66 65 64 57
anne.colin@lozere.chambagri.fr

Édité grâce au soutien financier de

agence de l'eau Loire-Bretagne – Établissement public de l'État – agence.eau-loire-bretagne.fr

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

Les départements financeurs

ardèche LE DÉPARTEMENT

cantal LE DÉPARTEMENT

Haute-Loire LE DÉPARTEMENT

lozère LE DÉPARTEMENT

Structure porteuse

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Premiers travaux en **cours d'eau**

L'Établissement public Loire a réalisé des travaux de mise en place de clôtures et d'abreuvoirs en bordure de la retenue de Naussac (Lozère) pour le compte de la Communauté de communes du Haut-Allier qui lui a délégué la gestion de sa compétence GEMAPI. Ces aménagements ont pour but d'améliorer la qualité de l'eau de la retenue et de protéger les zones humides se trouvant aux abords.
Le SMAA a réalisé le même type d'aménagements sur la Seuge en amont de Saugues.

Ce type de travaux sera également conduit sur d'autres cours d'eau dans les mois qui viennent : la Clamouse, le Chapeauroux, ou encore l'Arquejols. Ces aménagements sont dimensionnés avec le propriétaire et/ou exploitant qui donne son accord avant la réalisation des travaux. Des aménagements de franchissement de cours d'eau provoquant un obstacle à la continuité (ouvrages busés) ou une perturbation du lit mineur (type passage à gué non stabilisé) seront également réalisés.

Descente aménagée pour l'abreuvement sur la Seuge ©SMAA

Pourquoi mettre en défens les bords de cours d'eau ?

Les zones d'abreuvement ou de passage des animaux non aménagés ont différents impacts sur les cours d'eau. En premier lieu, la destruction des berges entraîne une surlargeur et le colmatage du fond du lit, ainsi qu'un réchauffement de l'eau par diminution de la profondeur. L'absence de végétation arbustive et arborée accentue encore ce phénomène du fait de l'absence d'ombrage. Un piétinement important contribue également à la dégradation de plusieurs paramètres physico-chimiques des eaux superficielles jusqu'à plusieurs 100aine de mètres à l'aval de ces perturbations :

- Demande en oxygène (DBO5) multipliée par 8 à 10
- Oxygène dissous divisé par 8 à 10
- Ammonium (NH4+ forme dissoute de l'azote) multiplié par 7 à 8
- Taux de matières en suspension (MES) multipliées par 100 environ
- Des contaminations bactériennes sont également possibles avec E. coli ou les salmonelles dont les bovins sont, pour ces dernières, porteurs sains.

(source: Etude piétinement CATER Basse-Normandie --2010).

© Adobestock

Suivis sur le **Rouchoux**

Le Rouchoux est caractéristique des affluents rive droite de l'Allier prenant leurs sources sur le massif du Devès, à savoir : une petite superficie, une tête de bassin sur le plateau volcanique, généralement agricole et suivi d'un secteur de gorge très encaissé et peu anthropisé. Les caractéristiques physiques, biologiques et le débit d'étiage ne devraient pas être pas susceptibles de remettre en cause la fonctionnalité piscicole, dominée par la truite fario. Or, une disparition de toute population piscicole a été identifiée dès 2009. Des obstacles naturels infranchissables empêchent une recolonisation naturelle et des poissons ont été réintroduits en 2019.

L'étude doit nous permettre de mieux appréhender les sources de pollutions et les perturbations sur le cours d'eau. Elle est portée par l'EP Loire en partenariat avec les acteurs locaux : la CAPEV, le SMAA, la fédération de pêche et le Département 43.

La campagne d'analyses 2022 a été menée avec le suivi des paramètres physico-chimiques, des produits phyto-pharmaceutiques et des compartiments biologiques (poissons, diatomées, macro-invertébrés).

Les premiers résultats font apparaître pour la deuxième année consécutive la capture de juvéniles de truites, ceci étant de bon augure pour l'avenir. Une nouvelle campagne est programmée en 2023.

Sur la base de ces investigations, des préconisations seront formulées pour restaurer le milieu et retrouver une population piscicole pérenne, indicatrice du bon fonctionnement du ruisseau.

ANIMATIONS AGRICOLES

Journée démonstration de **désherbage mécanique**

Cette animation a permis d'aborder les leviers agronomiques mobilisables pour la gestion de l'enherbement de la culture afin de diminuer voire supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires. Deux pratiques ont été mises en avant : le semis direct de la céréale sous un couvert de trèfle et colza et le désherbage mécanique. Cette journée s'est tenue à Couteuges le 12 avril et a réuni 18 agriculteurs. Une démonstration similaire était prévue sur une culture de maïs mais les conditions climatiques du printemps n'ont pas permis le semis sur la parcelle pressentie pour la démonstration. Ces deux démonstrations seront programmées de nouveau en 2023.

Mise en place des **essais agronomiques d'un méteil**

Bien conscient qu'il n'y a pas de recette miracle pour l'autonomie fourragère en élevage, l'adaptation par une diversification des cultures sera une des clefs à l'avenir.
Ainsi, la Chambre d'agriculture de Haute-Loire a initié au printemps 2022 la mise en place d'un essai agronomique d'une double culture (méteil suivi d'une culture estivale) en remplacement d'un maïs seul. Ces méteils (association de céréales et légumineuses) ont été conduits sans désherbage chimique et sans apport de fertilisants minéraux (fertilisation organique uniquement). Les méteils ont été récoltés en mai, à la suite de quoi des sorghos ont été implantés avec des réductions très fortes en herbicides et toujours sans fertilisation minérale ni irrigation.
Cette étude permet de valider la pertinence de ce changement de pratique à l'échelle de l'exploitation avec un bilan quantitatif (rendement des cultures), qualitatif (énergie et matières azotées), financier (coût de production des cultures), et prend en compte les temps de travaux et les critères environnementaux (IFT : Indice de fréquence de traitement, bilan azote). Les premiers résultats ont été présentés lors d'une journée portes ouvertes sur l'exploitation qui a rassemblé une quarantaine d'exploitants. Ces essais seront reconduits en 2023 pour consolider les résultats.

SENSIBILISATION

À la rencontre du **grand public**

Avec un canoë équipé de matériel pédagogique, l'Allierypso est un outil de sensibilisation innovant pour aller à la rencontre des usagers et engager des discussions informelles sur des thématiques en lien avec les milieux aquatiques. Le canoë et son équipe ont pu être vus cet été lors de 15 sorties d'une demi-journée réalisées sur le lac de Naussac, l'Allier à Chanteuges, Prades, Chilhac et Lavoûte-Chilhac.
En pleine saison, une 50aine de personnes est ainsi sensibilisée à chaque sortie soit plus de 500 sur l'ensemble de la campagne. L'action sera renouvelée de juin à septembre 2023 sur les principaux sites de fréquentation en bord d'allier et de la retenue de Naussac. Ouvrez l'œil !

Des journées participatives pour les élus du territoire

Ces journées se déroulent selon différents ateliers pour que les élus (maires, conseillers municipaux, communautaires ou encore départementaux) s'approprient les enjeux de la préservation des ressources en eau de leur territoire. L'objectif est également d'apporter des éléments de compréhension pour mieux appréhender ce qu'est la Commission Locale de l'Eau, le SAGE, le Contrat Territorial et la plus-value de ces démarches sur le Haut-Allier. Le format choisi (groupe d'une vingtaine de personnes et ateliers participatifs) a permis à chacun de s'impliquer de manière active et de s'exprimer librement autour des enjeux liés à l'eau.
Ces deux journées (Fix-St-Geneys et Naussac) ont rencontré un franc succès auprès des participants venant de 26 communes et 9 communautés de communes. Une nouvelle journée sera proposée en 2023 pour répondre aux besoins exprimés par les élus et gagner en efficacité afin de préserver nos ressources en eau du territoire.

ZOOM SUR...

Un accompagnement pour la gestion des zones humides

Les zones humides sont stratégiques et représentent un atout majeur pour le territoire afin d'assurer la satisfaction de nos besoins en eau, d'abord en eau potable puis pour les milieux aquatiques et enfin pour les usages (agricole, industriel et récréatif). En termes d'efficacité de l'action publique, préserver coute 5 fois moins cher que de compenser les services rendus. L'eau potable distribuée sur le territoire ne fait l'objet que de très peu de traitement (avant distribution), dispensant ainsi d'installations couteuses (construction et fonctionnement). Les zones humides contribuent à stocker l'eau en période excédentaire et à favoriser l'infiltration (la recharge des nappes) pour la restituer progressivement aux milieux. Ce sont également des pièges à carbone et elles contribuent ainsi à lutter contre le changement climatique.

Suite à l'inventaire des zones humides de plus d'un hectare réalisé dans le cadre du SAGE, il ressort que 11 490 ha, soit 4.3 % du territoire du Haut-Allier, sont recouverts par des zones humides. On peut noter une certaine hétérogénéité au niveau surfacique, avec des zones humides beaucoup plus vastes sur les secteurs du Devès et de la Margeride. Comparativement à d'autres territoires métropolitains, les zones humides du Haut-Allier sont relativement bien préservées dans leur majorité, même si des atteintes liées aux activités humaines (drainage, artificialisation...) ont pu être constatées sur certains territoires. À partir de cet inventaire et de la priorisation qui en a découlée, plusieurs pistes d'actions ont été proposées et déclinées au travers du contrat territorial.

Ainsi, des études et travaux sont en cours pour restaurer la fonctionnalité des zones humides prioritaires (dégradées et jouant un rôle important pour la ressource en eau). L'ONF, les CEN, le COPAGE, et les Communautés de communes Montagne d'Ardèche et du Haut-Allier ont des projets financés dans le cadre du CT.

Flashez pour retrouver la cartographie interactive des zones humides du SAGE du Haut-Allier

En parallèle, il a été mis en place des cellules d'assistance techniques zones humides (CAT-ZH) par département. Ceci permet de proposer gratuitement des rencontres à la demande pour les propriétaires/gestionnaires de zones humides et/ou les collectivités (problèmes de gestion, souhait de changement d'affectation du sol, documents d'urbanisme...). L'accompagnement technique identifie les enjeux sur les parcelles concernées et propose des solutions pour concilier préservation et usage du site (expertise technique des sites incluant des pistes de gestion durable). Si des études ou des travaux sont nécessaires, ils peuvent être accompagnés financièrement dans le cadre du contrat territorial. À ce jour, 8 appuis techniques représentants 16.5 ha ont été réalisés.

POUR PLUS D'INFORMATIONS
contactez l'animateur du contrat ou les personnes référentes des CAT-ZH

Ardèche : CEN Rhône-Alpes
Thomas BARTHET
04 75 36 30 59
thomas.barthet@cen-rhonealpes.fr

Haute-Loire, Cantal et Puy de Dôme : CEN Auvergne
Aurélie SOISSONS
09 70 75 04 98
aurelie.soissons@cen-auvergne.fr

Lozère : CEN Occitanie
Christine LACOSTE
04 66 49 28 78
christine.lacoste@cen-occitanie.fr

Lozère : COPAGE
Anne COLIN
04 66 65 64 57
anne.colin@lozere.chambagri.fr

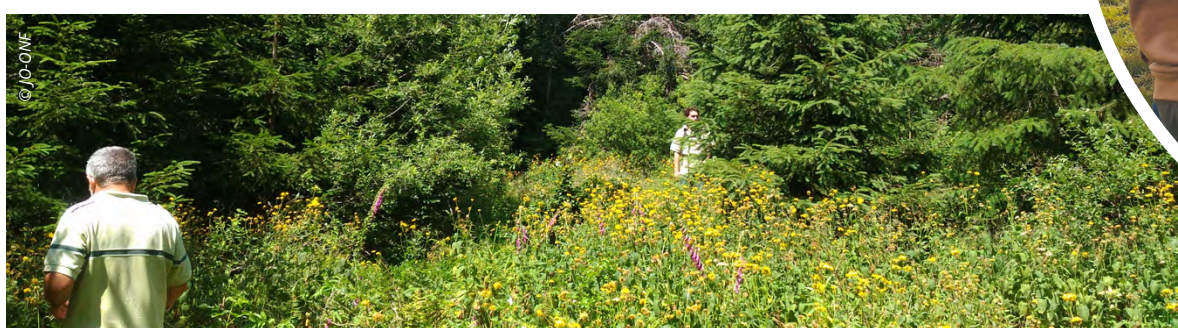
© JO-OME

PAROLE À...

Jean OBSTANCIAS
Chargé de projets à l'ONF Montagnes d'Auvergne

Dans le cadre du projet "Modélisation de la rétribution des services écosystémiques - gestion des anciennes plantations en zone humide du massif central", porté par l'Office National des Forêts et financé par l'Europe et les agences de l'Eau, ont notamment été identifiés 14 ha en forêt domaniale du Mont Mouchet. Les plus anciennes plantations ont été progressivement irrégularisées et on tiendra compte de la présence des zones humides dans une gestion équilibrant la production et la préservation. Mais les plantations des années 1980 sur les zones les plus humides, ont été fortement drainées ; l'Office National des Forêts a choisi de les restaurer complètement. Sur les parties les plus humides, les épicéas seront tous exploités et les drains seront bouchés. Un suivi écologique et piézométrique permettra de suivre l'effet de ces actions sur la nappe d'eau et la biodiversité. Ces unités (6 ha) seront ensuite laissées en évolution naturelle, en veillant à ce que cette zone restaurée soit toujours préservée.

Ces travaux sont programmés dans le contrat territorial Haut-Allier et seront réalisés dès les financements obtenus auprès du FEDER et à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Pour un exemple similaire réalisé dans le cadre du CT Dore voir la vidéo réalisée par la CC Ambert-Livradois-Forez sur la tourbière du Bois du Château

Demi-journée multipartenariale sur l'abreuvement et les zones humides en Lozère

Le 26 septembre a été organisée une demi-journée pour aborder le sujet de la préservation des zones humides et comment bien les valoriser dans l'exploitation. En particulier : comment gérer la pression de pâturage et l'abreuvement ? Quel impact sanitaire ? Autant de questions abordées en salle puis par une visite sur une parcelle du GAEC Pontier à Grandrieu pour illustrer les propos et poursuivre les échanges. Différents retours d'expériences ont été présentés par le COPAGE depuis de très grandes estives à la zone humide de fond vallée. Différentes solutions techniques pour l'abreuvement peuvent être envisagées selon les cas et la configuration des lieux depuis les abreuvoirs déportés, les pompes de prairies jusqu'aux abreuvoirs solaires plus complexes. Des aides sont possibles dans le cadre du CT. La condition initiale est qu'ils permettent une amélioration par rapport au cours d'eau et aux zones humides. Cette année, les zones humides ont permis de sécuriser en partie l'approvisionnement fourrager malgré la sécheresse de cet été. Bien les valoriser et préserver leur productivité est un gage de résilience face au changement climatique. Faire réaliser un diagnostic individuel par les chambres d'agriculture permet d'avoir une approche globale et de bénéficier ensuite d'un accompagnement individualisé sur 3 ans. Pour un cas particulier, la CAT-ZH peut être sollicitée.

Des pompes de prairies peuvent être prêtées en Lozère par le CEN Occitanie

© COPAGE

À NOTER

Retrouvez tous les documents de communication dont la précédente lettre ou les 3 plaquettes zones humides concernant le Haut-Allier

Rédaction : Établissement public Loire - Crédits photographiques : EP Loire et Mission haies Auvergne Rhône-Alpes - Création : wam!